



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Quarante-neuvième session**

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point 4 b) de l'ordre du jour

**Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications  
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts  
des communications nationales des Parties  
non visées à l'annexe I de la Convention**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) pour la période allant de 2014 à 2018<sup>1</sup> et des deux rapports rendant compte des résultats des principales activités menées par le Groupe consultatif d'experts en 2018<sup>2</sup>.

2. Le SBI a salué les efforts déployés par le Groupe consultatif d'experts au cours de la période allant de 2014 à 2018 et a reconnu la contribution appréciable que celui-ci a apporté, par ses conseils et son appui techniques, à l'amélioration du processus d'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), notamment :

a) L'élaboration d'une série complète de supports et de moyens de formation sur des questions de fond ayant trait aux communications nationales, aux rapports biennaux actualisés et à l'analyse technique ;

b) La formation de 1 041 experts nationaux dans le cadre de 23 ateliers régionaux de formation pratique et de 1 142 experts à travers 25 webinaires ciblés ;

c) La réalisation de travaux d'analyse ciblés, tels que le recensement et la synthèse des problèmes, des contraintes, des enseignements à retenir et des meilleures pratiques concernant l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés ; et la formulation de recommandations sur les éléments à prendre en considération lors d'une future révision des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2018/20.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2018/14 et FCCC/SBI/2018/21.



3. Le SBI a exprimé sa gratitude aux pays qui ont accueilli les ateliers de formation pratique et les réunions du Groupe consultatif d'experts pendant la période allant de 2014 à 2018.

4. Le SBI a remercié les Parties qui ont versé des contributions financières aux activités du Groupe consultatif d'experts. Il a également remercié les organisations internationales qui ont apporté des contributions financières et en nature.

---